

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 1^{er} avril 2019 à 20h00 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présents les conseillers Richmond Viau, Deborah Beattie, Maude St-Hilaire, Jean Pierre Bergeron, Lucien Bouchard et Pierre Mineau, tous formant quorum. Monsieur Paul Viau, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Sont également présents la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc, et du public.

2019-04-68 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 1^{er} AVRIL 2019

1. Agenda
2. Procès-verbal du 4 mars 2019
3. Comptes payables
4. Règlements :
 - a) Avis de motion – règlement no.321 Rémunération des élus
 - b) Projet de règlement no. 321 Rémunération des élus
5. Dépôt états financiers 2018
6. Nomination du vérificateur externe pour 2019
7. Demande au Fonds de développement territorial
8. Autorisation de dépenses
 - a) Administration :
 1. Atelier de formation Infotech
 2. Assurance responsabilité Info Hemmingford
 - b) Voirie :
 - c) Service des incendies :
 - d) Appuis financiers, dons et commandites :
 1. Société d'Histoire des XI.
 2. Club de Golf Hemmingford
9. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
10. Sujets divers : don équipe de la commission scolaire des Grandes Seigneuries ; 1000km du Grand Défi Pierre Lavoie.
11. Correspondance
12. Période des questions
13. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 10, "Sujets divers", ouvert.

2019-04-69 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2019

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 4 MARS 2019, tel que déposé.

2019-04-70 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit dans le budget 2019, ou par une appropriation de surplus ;

201900126	2019-03-05	Ministère du revenu du Québec	5 387.66 \$
201900127	2019-03-05	Receveur Général du Canada	2 247.11 \$
201900128	2019-03-05	André Barrière	480.00 \$
201900129	2019-03-05	Hemmingford Elementary School	500.00 \$
201900130	2019-03-05	Village de Hemmingford	123 142.41 \$
201900131	2019-03-05	Corps Cadets 2698 sieur de Beaujeu	150.00 \$
201900132	2019-03-05	Album des finissants Louis Cyr	110.00 \$
201900133	2019-03-05	Bell Canada	100.82 \$
201900134	2019-03-05	BELL Canada - INTERNET	96.58 \$
201900135	2019-03-05	BUDGET PROPANE	137.97 \$
201900136	2019-03-19	Bell Canada	146.08 \$
201900137	2019-03-19	Bell Mobilité	36.63 \$
201900138	2019-03-19	Bureau en Gros	375.93 \$
201900139	2019-03-19	Hydro-Québec	3 427.62 \$
201900140	2019-03-19	Rona (FCDQ)	30.56 \$
201900141	2019-03-19	CIBC Visa	1 953.70 \$
201900142	2019-03-20	2959-6046 QUEBEC INC.,	371.84 \$
201900143	2019-03-27	Bell Canada	103.55 \$
201900144	2019-03-27	BELL Canada - INTERNET	96.58 \$
201900145	2019-03-27	Société assurance automobiles- Qué	6 127.22 \$
201900146	2019-04-01	CNESST	1 465.54 \$
201900147	2019-04-01	Dunton Rainville	1 459.58 \$
201900148	2019-04-01	Fonds d'information	28.00 \$
201900149	2019-04-01	Village de Hemmingford	1 680.47 \$
201900150	2019-04-01	FM - Formules Municipales	240.93 \$
201900151	2019-04-01	MRC des Jardins-de-Napierville	36 542.12 \$
201900152	2019-04-01	Recy Compact Inc.	15 753.57 \$
201900153	2019-04-01	Somac Diesel performance Inc.	29.87 \$
201900154	2019-04-01	Alarmes SPL - Atout Inc	169.59 \$
201900155	2019-04-01	Variétés Hemmingford	50.79 \$
201900156	2019-04-01	Dubuc Sylvie	52.80 \$
201900157		Annuler	
201900158	2019-04-01	Dery Telecom	180.74 \$
201900159	2019-04-01	Paul Pass	298.30 \$
201900160	2019-04-01	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	56.24 \$
201900161	2019-04-01	NEIL LAMB	111.97 \$
201900162	2019-04-01	Centre de services partagés	134.01 \$
201900163	2019-04-01	JALEC INC.	459.90 \$
201900164	2019-04-01	BUDGET PROPANE	525.64 \$
201900165	2019-04-01	Construction DJL Inc.	2 191.97 \$
201900166	2019-04-01	Pétrolière Impériale - ESSO	320.80 \$
201900167	2019-04-01	Les Ventes Universelles C.B. Enr.	180.51 \$
201900168	2019-04-01	HAMSTER	86.23 \$
201900169	2019-04-01	SPCA Roussillon	229.96 \$
201900170	2019-04-01	Brock Somerville	172.45 \$
201900171	2019-04-01	Suroit Pérotech	330.21 \$
201900172 et 201900173		Payables 6 mai	
201900174		Annuler	
201900175	2019-04-01	Pavages M.C.M.Inc.	39 612.46 \$
		Paie des employés	15 895.47 \$
			<u>263 282.38 \$</u>

IL EST PROPOSÉ la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de
263 282,38 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Le conseiller Jean Pierre Bergeron donne UN AVIS DE MOTION, avec
dispense de lecture lors de l'adoption du règlement, qu'à une prochaine
séance du conseil, le conseil prévoit adopter le règlement no.321 abrogeant
et remplaçant le règlement no. 257-C et tous ses amendés.

La conseillère dépose en même temps, le projet de règlement no. 321.

2019-04-71 PROJET RÈGLEMENT NO.321 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO.257-C ET TOUS SES AMENDÉS,SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c.
T-11.001) détermine les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la
rémunération;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'adopter un nouveau règlement afin de clarifier
et de regrouper dans un seul règlement tous les autres amendés au règlement
sur le traitement des élus;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion avec dispense de lecture a été donné
par le conseiller Jean Pierre Bergeron à la séance régulière du 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'UN avis public sera publié suite à l'acceptation du projet;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir
reçu le règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article
445 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ parle conseiller Lucien Bouchard,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

Que le projet de règlement soit adopté tel que déposé.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les résultats financiers
2018.

Le rapport indique :

des revenus de	2 334 563\$
des dépenses de	1 802 694\$

Et après ajustements pour investissements, résultant dans un surplus de	497 553\$
Pour l'année,	

Le conseil prend acte du rapport financier 2018 et du rapport du vérificateur
externe, LLG CPA inc..

2019-04-72 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Mineau,

APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCORDER le mandat de vérification pour l'exercice financier 2019 à la même firme qu'en 2018, soit à LLG CPA inc. conformément à l'article 966 du *Code municipal* ;

DE PRÉCISER que ce mandat inclut la préparation des rapports nécessaires pour les divers programmes gouvernementaux, incluant pour le programme de subvention de la taxe sur l'essence ;

D'AUTORISER les frais reliés à ce mandat, tel que prévu au budget pour l'exercice 2019.

2019-04-73 DEMANDE A LA MRC JARDINS-DE-NAPIERVILLE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL 2014-2019

CONSIDÉRANT QUE le montant accumulé au fonds de développement territorial de la MRC des Jardins-de-Napierville, pour les années 2017, 2018 et 2019 est de 45,000\$

CONSIDÉRANT QUE le montant disponible doit être engagé pour la fin octobre 2019 et dépensé avant mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le creusage d'un puits au centre récréatif assurerait une bonne qualité de la glace, de la patinoire extérieure, et que l'eau utilisée en ce moment provient du système d'eau potable du village et par le traitement au chlore, ne gèle pas complètement à moins de conditions de froid extrême ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour creuser un puit serait d'environ 10,000\$;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lucien Bouchard
APPUYÉ par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER de présenter à la MRC des Jardins-de-Napierville une demande au fonds de développement territorial 2014-2019 pour 10,000\$ pour payer le coût relié au creusage du puits.

2019-04-74 ATELIER DE FORMATION 2019 INFOTECH

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur du service de logiciel Infotech offre un atelier de formation annuel à Huntingdon, le 21 mai 2019, pour un coût de 370\$ plus taxes pour deux (2) participantes ;

CONSIDÉRANT QUE cette journée de formation contribue à enrichir les connaissances des employés municipaux travaillant avec le logiciel et ainsi faciliter et maximiser l'utilisation du logiciel ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription de 370\$ plus taxes, pour deux employées, montant provenant du budget de 2019 pour la formation des employés du bureau municipal, et d'autoriser les frais de déplacement engagés.

2019-04-75 ASSURANCE RESPONSABILITÉ POUR INFO HEMMINGFORD

CONSIDÉRANT QUE le Bulletin communautaire Info Hemmingford, un organisme sans but lucratif, demande que leur assurance responsabilité puisse être couverte par la MMQ, sous le contrat de la municipalité du Canton ;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis pour cette assurance est de 175\$, cette dépense pouvant être partagée entre les deux municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ASSUMER le paiement de 175\$ a la MMQ et de facturer 52,50\$ a la municipalité du village pour cette dépense, montant provenant du fonds général.

2019-04-76 APPUI FINANCIER 2019, SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES XI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoire des XI entame sa dixième année d'existence et que de nombreux projets ont été mis de l'avant afin de découvrir, préserver et promouvoir l'histoire et le patrimoine de notre région.

Citons la participation active de plusieurs inaugurations de plaques commémoratives dans la région et l'organisation de la plupart des conférences chez des marchands et producteurs locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Société demande le renouvellement de son abonnement pour un montant de 200\$, pour une municipalité de 1000 à 3000 résidents, pour l'année 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Pierre Bergeron, APPUYÉ par le conseiller Lucien Bouchard, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le versement d'un appui financier de 200\$ à l'organisme, tel que prévu au budget de 2019 des dons aux organismes.

2019-04-77 SOUTIEN FINANCIER, PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DU SECTEUR PRIVÉ, GOLF HEMMINGFORD

CONSIDÉRANT QUE depuis 1965, le Club de Golf Hemmingford contribue au rayonnement de la région et emploie plusieurs personnes de notre communauté ;

CONSIDÉRANT QUE le Club de Golf a été vendu à un particulier et qu'il désire continuer et bonifier l'offre touristique que représente son entreprise ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau propriétaire entreprendra des travaux importants, lors de la prise de possession, et que la municipalité veut supporter cette entreprise :

CONSIDÉRANT QUE le conseil a fait l'analyse du dossier ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'OFFRIR une aide financière à Golf Hemmingford de 30,000\$ étalé sur deux (2) ans, et d'approuver le premier versement de 15,000\$ les sommes provenant du Programme d'aide au développement des entreprises commerciales et du secteur privé, en vertu du deuxième alinéa de l'article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales*.

2019-04-78 SOUTIEN FINANCIER, ÉQUIPE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES SEIGNEURIES, PARTICIPATION AU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT QU'UNE équipe de cyclistes, employées à la Commission

scolaire des Grandes Seigneuries, participera au Grand Défi Pierre Lavoie 2019, parcours de 1000 kilomètres en vélo du Saguenay, jusqu'à Montréal, les 13, 14, 15, et 16 juin prochain

CONSIDÉRANT QUE les sommes récoltées seront directement utilisées pour des activités et équipements sportifs encourageant les sports chez les jeunes dans une école de la région ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté

D'APPROUVER le versement d'un appui financier de 200 \$ pour la participation de l'équipe du GDPL à cet évènement important qui contribue à améliorer la condition physique de nos jeunes.

RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES

PÉRIODE DES QUESTIONS

Un résident s'informe au maire pour connaître la durée de la désignation "récréative" du Club de Golf Hemmingford. La période de 15 ans se termine en 2029.

Pour ce qui est de la piètre condition du chemin Lavallée, pavage projeté dans la programmation triennale pour 2020, avant d'exécuter des travaux majeurs, afin de régler le problème de drainage dans une section du chemin, une firme d'ingénierie devra possiblement être consultée.

Le maire explique aux citoyens présents, le surplus pour l'année 2018, résultante des états financiers de 2018. Les écarts se résument ainsi : plus de revenus provenant des mutations, intérêts des arrrages , moins de salaires versés et moins de dépenses a cause de projets et d'achats reportés en 2019.

2019-04-79 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Pierre Bergeron,
APPUYER par le conseiller Pierre Mineau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la séance soit levée à 20h35.

Paul Viau
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale et sec-trés

Je, Paul Viau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, secrétaire-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus ;

2019-04-70
2019-04-73
2019-04-74

2019-04-75
2019-04-76
2019-04-77

2019-04-78